

Euro Pro Formation - L.M.F.- 5 lieu-dit les Fossés Ribaudes - 10700 Trouans - France 06 88 32 55 07 - 09 62 50 21 84

PERMIS CHAMBRE D'HÔTES

Formation obligatoire CHR - Durée : 7 heures (1 jour)

Depuis le 1er juin 2013, cette formation est obligatoire pour les loueurs de chambres d'hôtes et les tables d'hôtes si ils offrent (par exemple lors d'un pot d'accueil) ou vendent des boissons alcoolisées à leur clientèle.

Les chambres d'hôtes sont des chambres meublées situées chez l'habitant en vue d'accueillir des touristes pour une ou plusieurs nuitées assorties de prestations.

A l'issue de la formation

Afin de faciliter vos démarches, nous vous remettons votre Permis d'Exploitation (CERFA n°14407*03 Permis d'Exploitation activité chambres d'hôtes du Ministère de l'Intérieur) immédiatement à l'issue de votre formation.

Une attestation de fin de formation est remise en fin de stage.